

ville de Villiers-le-Bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
SN

Décision du Maire n°D- 09 - 2026

Objet : Contrat de prestation de service – Initiation Boxe/Echec

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2025 portant modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-276-2025 du 02 juillet 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la ville de missionner un prestataire pour initier les collégiens dans le cadre du dispositif du CLAS à la Boxe/Echec,

CONSIDERANT la proposition de l'association CARRE CLAY, située 1 place messager – 95400 Villiers-le-Bel,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat de prestation de service avec l'association CARRE CLAY ayant pour objet d'assurer des ateliers d'initiation à la Boxe/Echec pour des collégiens dans le cadre du dispositif CLAS.

Article 2 – La dépense engendrée est de 3 380 € net de TVA. Le prestataire n'est pas assujetti à la TVA. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le présent contrat a pris effet de septembre 2025 à juin 2026.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Prefet de Sarcelles.

À Villiers le Bel, *15/01/2026*

Madame la Maire, Djida DJALLALI-TECHTACH,
Et par délégation, l'Adjointe déléguée
Laëtitia KILINC.

